

L'UNAC Air France appelle les PNC à la grève pour...défendre l'UNAC.

L'UNAC Air France vient de lancer un appel à la grève pour début janvier 2013 voulant ainsi protester contre son absence d'une négociation centrale à Air France. Cet appel de l'UNAC amène quelques réponses de notre part:

1/l'appel à la grève dont les PNC ont besoin est un appel contre l'ensemble des attaques du plan Transform, dont certaines sont déjà bien mises en œuvre. Nous l'avons proposé à nouveau ces derniers jours aux autres syndicats. Dans tous les cas, sur cette question, nous prendrons nos responsabilités comme nous l'avons fait l'an dernier contre NEO et le passage à 3 sur A319, comme nous l'avons fait seul au printemps contre la mise en œuvre des premières mesures du plan Transform.

L'UNAC était, elle, prête à signer il y a trois mois un nouvel Accord collectif/Transform qui mettait en pièce nos conditions de travail et de rémunération. Le refus massif des PNC et l'isolement dans laquelle s'était retrouvé l'UNAC avait empêché la mise en œuvre de ce nouvel accord.

2/Pourquoi l'UNAC appelle à la grève?

Suite à la non signature de l'Accord collectif PNC en juillet dernier, la Direction a dénoncé tous les accords PNC dont la Convention d'Entreprise du PNC. C'est cette convention qui contient les règles générales concernant l'embauche, la carrière, la rémunération et surtout la cessation d'activité. Cette convention chapeaute aussi tous les autres accords PNC.

Le problème est que depuis la privatisation de 2006 et la loi sur la représentativité de 2008, la Direction d'Air France a fait un choix : mener le maximum de négociations en central même lorsqu'elles ne concernent qu'une catégorie de personnel . Ainsi , elle ne négocie qu'avec les bureaux centraux des syndicats représentatifs sur l'ensemble de l'entreprise. C'est pour cela qu'il y a une convention « d'entreprise » personnel au sol et une convention « d'entreprise » PNC. A cause de ce système nous, SUD Aérien, sommes mis à l'écart de la négociation des accords du personnel au sol, alors que nous représentons plus de 10% de cette population.... Ces dernières années, le SNPNC qui n'est pas représentatif dans l'entreprise s'est intégrée à Force Ouvrière, l'UNSA PNC a créé avec le SNMSAC « l'UNSA Aérien », pour obtenir la représentativité centrale.

Ce qui se passe donc aujourd'hui pour la négociation de la convention PNC n'est pas dû directement au jugement du Tribunal d'Aubervilliers du 30 octobre, mais vient du cadre "central" fixé par la Direction pour ce genre de négociation.

L'UNAC, même si elle représente 26% des voix parmi les PNC, n'est pas appelée à négocier cette convention d'entreprise, tout comme l'accord Mutuelle ou les négociations annuelles obligatoires sur les salaires...Cela n'est pas nouveau : dans tous ces accords, c'est la CGC qui était présente, et si des membres de l' UNAC participaient

à la négociation c'était en tant que membre de la CGC....Les négociateurs de ces accords et conventions centraux ne sont que les bureaux centraux de la CGT, de la CFDT, de FO et de l'UNSA Aérien....et de la CGC pour l'instant. Les pilotes bénéficient d'un statut « privilégié » et le SNPL comme le SPAF sont aussi présents dans ces négociations centrales.

Le seul problème nouveau est que l'UNAC et la CGC viennent de se prendre les pieds dans le tapis en voulant continuer à jouer sur tous les tableaux. L'UNAC avait adhéré à la Confédération CGC pour ne pas se voir sa représentativité contestée par Air France. Mais l'UNAC n'en continue pas moins, à Air France, de s'afficher comme « seul syndicat PNC corporatiste, capable de défendre des PNC par des PNC », comme s'il elle n'était pas lié à la CGC (syndicat sol regroupant principalement des techniciens et cadres)....

Ce que nous venons de gagner auprès du Tribunal d'Instance d'Aubervilliers est simplement que l'UNAC ne peut pas jouer sur les deux tableaux : cumuler ses voix avec la CGC Air France pour que cette dernière se prétende « le premier syndicat d'Air France » et ne jamais faire référence à son appartenance à la CGC auprès des PNC.

Du coup, le Tribunal nous a donné raison sur ce point. La CGC représente donc 8,8 % au sein d'Air France et l'UNAC 8,3%.....Et leurs voix ne peuvent pas être cumulées pour le calcul de la représentativité.

Donc, la Direction a convoqué, pour la négociation de la convention "d'entreprise" PNC, les bureaux centraux des syndicats représentatifs au niveau de l'entreprise et présents parmi les PNC : donc la CFDT, la CGT, FO et l'UNSA Aérien.

Contrairement à ce que dit l'UNAC, le Tribunal nous a donné raison L'UNAC reste évidemment représentative au sein du CE Lignes, mais ne peut évidemment pas l'être dans l'entreprise.

Donc l'UNAC ne peut pas participer à des négociations centrales au sein d'Air France. Ce sont les règles du jeu fixées par la Direction qui lui reviennent en boomerang en frappant un syndicat pourtant fidèle allié de ses projets. Gageons que ces règles changeront sous peu pour s'adapter à la nouvelle réalité...

Le Bureau national SUD Aérien

28 nov. 2012